


Camping d'Arpheuilles ***

- Tél.: +33 (0)4 77 63 43 43
- E-mail: arpheuilles.camp@gmail.com
- Adresse: Lieu-dit Arpheuilles 42590 Saint Paul de Vézelin - FR
- Date de mise à jour: jeudi 12 Septembre 2019

Les hébergements

Emplacement + voiture + tente / caravane ou camping-car 2 pers.

TARIFICATION A LA NUITÉE En doublon	Personnes Incluses: 2 Personnes Max: 6 Acompte Fixe : 50 € Frais de dossier : Non saisi			
	2020 / Jour / €	18/04 > 03/07	04/07 > 29/08	
Ce tarif comprend 2 personne(s)	19	26	19	
Options				
A la nuitée				
Personne supplémentaire de + 18 ans	8	8	8	
Enfant de 7 à 17 ans	6	6	6	
Enfant - 7 ans	3	4	3	
Enfant - 3 ans	0	0	0	
Visiteur	7	7	7	
Animal vacciné (tenu en laisse)	0	0	0	
Electricité 10 A	4	4	4	
Location réfrigérateur	5	5	5	

Conditions de vente

Informations Générales de Vente La réservation d'un emplacement ou mobil-home ne deviendra effective qu'après notre confirmation par écrit.

EMPLACEMENT PLEIN AIR Le forfait 2 personnes comprend : - 1 à 2 personnes - 1 emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car - 1 voiture - l'accès aux sanitaires (douches gratuites) - l'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec supplément.

MOBIL-HOME TOUT CONFORT Le tarif comprend : - 4 à 6 personnes (bébés et enfants compris) selon la capacité de l'hébergement loué. - l'emplacement pour une voiture - l'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec supplément. Tous les hébergements locatifs sont entièrement équipés en ustensiles de cuisine, vaisselle, mobilier, couettes ou couvertures et oreillers. Ils sont équipés également d'un barbecue. Les draps ne sont pas fournis. Le camping refusera l'accès à l'établissement, aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris).

CAUTION Pour la location d'un mobil-home, une caution de 160 vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin du séjour après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 48 euros sera retenue si la location n'est pas rendue dans son état de propreté initial avant votre départ.

TAXE DE SEJOUR Elle est à ajouter au tarif annoncé : 0,30 par adulte (de plus de 18 ans) par nuit et par personne.

FRAIS DE DOSSIER Les frais de dossier liés à la réservation sont détaillés dans la grille tarifaire.

CONDITIONS DE REGLEMENT Pour la réservation, le versement des arrhes incluant les frais de dossier, doit être effectué lors de la réservation. Emplacement de plein air : le solde du séjour est à régler la veille de votre départ. mobil-home : le solde du séjour est à régler un mois avant le début du séjour.

ANNULATION : En cas d'annulation, il vous sera retenu les frais de dossier. Vous resterez nous devoir : - Un montant égal à 25 % du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. - Un montant égal à la totalité du coût du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. Toute annulation doit être effectuée par écrit. Votre contrat vous permet d'obtenir le remboursement des arrhes (hors frais de dossier) si vous devez annuler votre séjour pour des raisons sérieuses (maladie grave, accident, décès) dans les conditions exposées ci-dessus. Un justificatif vous sera demandé. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être effectué.

HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART Emplacement : Arrivée : à partir de 14 h ; Départ : avant 12 h. mobil-home : Arrivée : à partir de 16 h ; Départ : avant 10 h. En cas d'arrivée retardée ou départ anticipé, la facturation sera établie sur la base des dates définies sur le contrat de réservation.

ANIMAL DOMESTIQUE Lorsqu'ils sont admis, vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage. Les animaux ne doivent pas rester seul dans le locatif.
Les besoins doivent être fait à l'extérieur du camping.

Les enterrements de vie de jeunes filles ou garçons sont interdits au sein du camping.

PISCINE Les piscines sont ouvertes du 1 mai au 5 septembre **REGLEMENT INTERIEUR** Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

ASSURANCE Il appartient au client de s'assurer (responsabilité civile et assurance matérielle).

GARANTIE ASSURANCE ANNULATION : Les frais d'annulation de réservation ou d'interruption de séjour sont garantis du fait d'un des événements suivants subis par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants directs au 1er degré : - L'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3.5 tonnes, utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 H et entraîne plus de 5 H de réparation. - Le vol du véhicule de moins de 3.5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue pour la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé durant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 H et entraîne plus de 5 H de réparation. - La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les locaux soient détruits au moins à 50 %. - Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 H précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré. - Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ. - Le décès ou l'hospitalisation par suite de maladie ou d'accident. - Les complications dues à l'état de grossesse si celui-ci date de moins de 6 mois au moment du départ. - La mutation ou la suppression des vacances par l'employeur (franchise 20 %). - La rechute ou l'aggravation d'une maladie à condition que l'assuré n'ait pas connaissance de celle-ci au moment de la réservation. Dans tous les cas, cette garantie n'intervient que dans la mesure où l'évènement garanti entraîne l'annulation ou l'interruption complète du séjour. Plafond des garanties : 1600€